 **BALISES POUR QUALIFIER**

**SECTEUR 1 – AGRONOMIE**

**INTRODUCTION GENERALE**

1. **Rappel : Modalités d’organisation des épreuves de qualification en vue de l’obtention d’un Certificat de qualification en juin 2020**

S’assurer de la maîtrise minimale des acquis d’apprentissage par l’élève et de sa capacité à les mobiliser est une nécessité avant que celui-ci ne se lance dans la vie professionnelle.

Pour ce faire, l’organisation d’épreuves de qualification telles qu’initialement prévues dans le schéma de passation ou le dossier d’apprentissage CPU reste applicable. Cependant, vu les circonstances, **la décision du Jury de qualification se basera sur la maitrise des compétences et apprentissages essentiels (par exemple les gestes de sécurité), le « cœur » du métier.**

L’école choisit l’option 1 ou l’option 2 pour toutes ses options, ou selon l’option ou selon l’élève

1. Dans le cas où une épreuve avait été planifiée pendant la période de suspension des cours, ainsi qu’une épreuve supplémentaire d’ici la fin de l’année, l’élève ne présentera qu’une seule épreuve, qui couvrira l’ensemble des compétences essentielles qui n’ont pas encore été évaluées.
2. Dans le cas où les épreuves planifiées ne pourront être organisées, le Jury de qualification évaluera les compétences des élèves, et pour les OBG en régime CPU, les UAA requises, en observant d’autres éléments, par exemple les épreuves déjà organisées, les stages déjà réalisés, les autres éléments contenus dans le dossier d’apprentissage de l’élève, …
3. **Quelques réflexions préliminaires concernant l’évaluation et la certification**

* Tout membre d’un Jury de qualification se pose la question suivante : « Ce jeune maitrise-t-il suffisamment les compétences du profil du métier concerné pour être engagé par un employeur ? ».
  + - Hors CPU, une partie du schéma de passation a déjà été réalisée et la délibération du Jury n’impose pas la réussite de chaque épreuve.
    - En CPU, le Jury a déjà le droit, en temps normal, d’accorder le CQ à un élève qui n’aurait pas validé une UAA. D’un point de vue légal et administratif, il faudra cependant que les attestations de validation de toutes les UAA soient générées par ProEco (selon le modèle prévu par la loi) et jointes au passeport CPU de l’élève avec son CQ.
    - Pour les élèves de l’enseignement qualifiant pour lesquels le Conseil de classe et/ou le Jury de qualification ne serait pas en mesure d’attribuer le CQ fin juin en application des principes généraux exposés ci-dessus, leur dernière année d’études pourra être prolongée jusqu’au 1er décembre 2020 au plus tard.

Cette décision s’accompagnera de la mise en place d’un suivi et d’un enseignement spécifiques, adaptés et orientés sur les difficultés de l’élève uniquement pour les modules non acquis (remédiations). Au cours de cette période, dès que les conditions de certification seront réunies, le CQ et/ou le CESS pourront être délivrés, à l’initiative du Conseil de classe et/ou du Jury de qualification.

Cette dernière possibilité nous semble ne devoir être envisagée qu’**avec la plus grande prudence et en dernier recours**, pour des élèves présentant des lacunes importantes dans des compétences essentielles.

En effet, le report de la décision retardera inévitablement la suite de leur parcours (qu’il s’agisse de l’exercice d’un métier, de l’inscription dans une 7e ou dans l’enseignement supérieur). De plus, dans les circonstances actuelles, il n’est pas certain que la rentrée prochaine se fera dans des conditions normales. Enfin, il est toujours possible de compter sur des éléments extérieurs et la volonté de l’élève pour combler ses lacunes (remise à niveau pendant les vacances ou dans la première quinzaine de septembre, stage en entreprise pendant les vacances, complément de formation assuré par l’entreprise qui l’aura embauché).

1. **Quelques réflexions préliminaires concernant la notion d’apprentissages essentiels**

* Il y a des principes communs et des réalités différentes, selon les secteurs et selon les métiers.
* Beaucoup d’enseignants mettent un point d’honneur à parcourir l’intégralité du profil, et estiment dès lors que tout doit être vu et évalué jusqu’au dernier carat. Cette préoccupation, qui les honore, doit être relativisée en ces temps difficiles. Déjà en temps normal, il n’est ni nécessaire ni possible d’évaluer tout ce qui a été vu au cours. A fortiori en cas de force majeure, il faudra faire le deuil de certaines notions et de certaines évaluations. Quelques considérations pour aider à relativiser et à rassurer :

.

* Il y a des compétences moins importantes que d’autres.
* Certaines peuvent être acquises plus tard (stages pendant les vacances, chez l’employeur en début de contrat).
* La crise Covid-19 ayant frappé tout le système d’enseignement et de formation, tous les employeurs se trouveront face à une main d’œuvre arrivant sur le marché de l’emploi avec quelques lacunes de formation. Notamment (mais pas seulement) dans les secteurs où la pénurie est déjà une réalité, il faudra donc que les employeurs fassent eux aussi preuve d’inventivité et de bonne volonté.
* La connaissance des notions de sécurité spécifiques au métier doit rester incontournable.

1. **Quelques références utiles**

* [Circulaire 7560](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207560%20(7813_20200430_203403).pdf) consacrée spécifiquement à l’évaluation et la certification dans l’enseignement qualifiant
* « [Evaluer, délibérer et certifier en juin 2020](http://webservices.segec.be/gestdoc/Topix/web/app.php/download/19300)», note de la FESeC
* Outil « Aide à la prise de décision » pour Conseil de classe et Jury de qualification (voir annexe)
* « Pour une délibération réussie (spéciale Covid-19) » (le lien sera prochainement communiqué)

**INTRODUCTION SPECIFIQUE**

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, et vu le peu de temps disponible d’ici la fin juin, il ne sera probablement pas possible de pouvoir évaluer les élèves sur toutes les compétences requises en vue de l’obtention de leur qualification. Cette situation est exceptionnelle et mérite des dispositions qui ne le sont pas moins.

Pour ces élèves, il semble donc indispensable de réaliser un état des lieux :

* De ce qui doit encore être appris,
* De ce qui doit encore être évalué.

Alors, bien que chacune des compétences participe pleinement à une formation professionnelle de qualité, il faudra peut-être faire un choix…

La piste la plus judicieuse afin d’opérer une telle sélection sera sans doute, la visée professionnelle, c’est-à-dire le « **cœur » du métier**.

* Quelles sont les compétences rencontrées majoritairement dans le futur métier de l’élève ?
* Quelles sont les compétences incontournables du métier ?
* Quelles sont les compétences qui donneront à l’élève les meilleures chances d’employabilité ?

C’est cela qui doit guider la réflexion de chacune et chacun… tout en tenant compte que l’élève a déjà acquis de nombreuses compétences dans son parcours via les cours, les travaux pratiques, les stages….

**LES « ESSENTIELS DES METIERS »**

Vous trouverez ci-après quelques **suggestions de compétences à privilégier (Mai - Juin 2020)** par options organisées actuellement dans notre réseau**. Elles sont dictées par le cœur des métiers et/ou par les saisons**.

Une attention toute particulière doit néanmoins être prise en considération, celle de l’utilisation des produits phytosanitaires. En effet certaines options permettent l’accès direct à la phytolicence car leur certificat de qualification est reconnu par le SPF Santé Publique.

Pour celles-ci, il est donc impératif d’inclure les compétences liées à ces thématiques, dans la sélection des compétences essentielles à maîtriser !

|  |  |
| --- | --- |
| **Métiers de l’horticulture** | |
| **Options** | **Suggestions** |
| Jardinier/Jardinière d’entretien (CPU) | Phytolicence P1  Entretenir les parcs et jardins (Tailles et tonte de pelouse) |
| Jardinier/Jardinière d’aménagement (CPU) | Phytolicence P1  Placement de structures inertes |
| Ouvrier/Ouvrière en implantation et entretien des parcs et jardins | Phytolicence P1  Entretenir les parcs et jardins (Tailles et tonte de pelouse) |
| Ouvrier/Ouvrière en exploitation horticole | Entretenir les cultures de pleine terre |
| Ouvrier /Ouvrière qualifié(e)en horticulture | Phytolicence P2  Entretien des Parcs et jardins  Participer à la gestion des cultures maraîchères |
| Technicien(ne) en horticulture | Phytolicence P2  Gestion des tâches horticoles dans les domaines du maraîchage et des pépinières. |
| Horticulteur spécialisé en aménagement des parcs et jardins | Réalisation d’un projet d’aménagement de jardins |
| Fleuriste | Réalisation de bouquets et montages floraux |
| Complément en Art Floral | Réalisation d’un projet floral |

|  |  |
| --- | --- |
| **Métiers de l’agriculture** | |
| **Options** | **Suggestions** |
| Eleveur/Eleveuse | Réaliser la prise en charge des animaux de l’exploitation agricole. (Surveillance, hygiène, nourrissage) |
| Polyculteur/Polycultrice | Phytolicence P1  Participer à la gestion des productions végétales d’une exploitation agricole. |
| Agent(e) agricole polyvalent(e) | Phytolicence P1  Participer à la collecte et au stockage des produits d’élevage  Participer à la récolte des productions végétales |
| Technicien en agriculture | Phytolicence P2  Gérer les élevages d’animaux d’élevage dans une exploitation agricole  Gérer les productions végétales de l’exploitation agricole |
| Complément en élevage et gestion de troupeaux | Participer à la gestion des élevages d’animaux dans une exploitation agricole |

|  |  |
| --- | --- |
| **Métiers de la sylviculture** | |
| **Options** | **Suggestions** |
| Ouvrier Forestier | Exécuter les coupes d’essences forestières. |
| Agent(e) qualifié(e) de la nature et des forêts | Phytolicence P1  Participer à la gestion d’une parcelle forestière |
| Gestionnaire des ressources naturelles et forestières | Phytolicence P1  Gérer une parcelle forestière afin d’en assurer un développement optimal. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Métiers du cheval** | |
| **Options** | **Suggestions** |
| Palefrenier/Palefrenière | Assurer le bien-être du cheval (Alimentation, logement) |
| Groom - Lad | Assurer le bien-être du cheval (Alimentation, logement)  Préparer physiquement les chevaux |
| Agent(e) qualifié(e) dans les métiers du cheval | Assurer le bien-être du cheval (Alimentation, logement)  Encadrer des cavaliers  Pratiquer l’équitation |

|  |  |
| --- | --- |
| **Métiers liés aux animaux de compagnie** | |
| **Options** | **Suggestions** |
| Assistant(e) en soins animaliers | Assurer le bien-être des animaux de compagnie (Alimentation, logement) |
| Complément en élevage et gestion de troupeaux | Participer à la gestion de l’élevage des animaux de compagnie |

|  |  |
| --- | --- |
| **Métier lié à l’environnement** | |
| **Options** | **Suggestions** |
| Technicien(ne) en environnement | Participer à la gestion d’un dossier environnemental |

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire :

[muriel.brohe@segec.be](mailto:muriel.brohe@segec.be) 0478/ 37 78 48

**ANNEXE**

**Outil « Aide à la prise de décision » pour Conseil de classe et Jury de délibération**

**Pour les options organisées selon les modalités de la CPU, les Dossiers d’apprentissage et Rapport de compétences sont les outils adéquats pour cette prise de décision**

**Nom de l’élève :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objets de discussion** | **Constats** | **Décisions /Remarques** |
| **Epreuves de qualification**   * Les épreuves sont réussies * Une ou plusieurs épreuves n’ont pas été réussies * Une ou plusieurs épreuves n’ont pas été présentées * ... |  |  |
| **Stages en entreprise (obligatoires soumis à une base légale spécifique ou autres (RGE))**   * Les stages sont prestés entièrement * Les stages sont partiellement réalisés * Les stages n’ont pas été effectués * … |  |  |
| **Alternance : en conformité avec la circulaire 7560**   * Prestation des heures en entreprise * Prestation des périodes en école |  |  |
| **Autres éléments d’observation**   * Travail journalier * Evaluations formatives * Maitrise des apprentissages * Implication dans les apprentissages (motivation, présence/absence, …) * Participation au travail collaboratif (investissement dans sa classe et dans l’école) * PIA (enseignement spécialisé) * ... |  |  |
| **Communication à l’élève et aux parents/responsables légaux des modalités :**   * D’évaluation * De délibération * De certification * De remédiation * De conseils d’orientation * ... |  |  |

**Décision finale :**

**Quelques exemples en fonction du contexte d’enseignement :**

|  |  |
| --- | --- |
| AOA | * Le passage est autorisé dans l’année suivante sans remarque particulière * L’élève est autorisé à poursuivre sa formation dans l’année supérieure. Cependant les épreuves non validées devront faire l’objet de remédiation et d’évaluation * Le travail d’orientation se poursuivra à partir de septembre prochain (voir document 4e année CPU) * ... |
| AOB | * Le passage est possible, cependant le Conseil de classe émet une restriction sur la forme * Le passage est possible, cependant le Conseil de classe émet une restriction sur l’option * ... |
| AOC | * Le passage vers l’année supérieure n’est pas autorisé car le Conseil de classe estime que l’élève ne possède pas les acquis indispensables à la poursuite de son cursus * ... |
| ARéo | * L’élève recommence sa 4e dans une autre option (voir circulaire 7560) |
| C2D | * Elaboration du programme de soutien spécifique aux apprentissages (PSSA) |
| C3D | * Elaboration du programme d’apprentissages complémentaires individuel (PACI) |
| CQ | * L’élève a obtenu sa qualification * L’élève n’a pas obtenu sa qualification * ... |